

AVIS N° 147 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SOGB CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société SOGB, à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 17 août 2017, est de 3 700 FCFA.

La prochaine cotation du titre SOGB CI (symbole: SOGC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

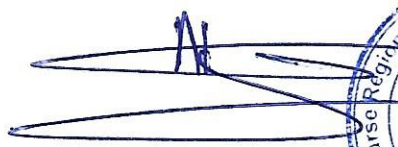
- cours de référence : 3 700 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [3 425 FCFA ; 3 975 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action SOGB CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 17 août 2017

Le Directeur Général


Edoh Kossi AMENOUNVE

